

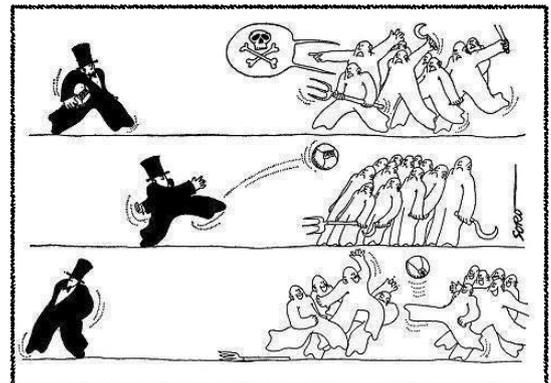
10 JUIN 2016

PROLONGATION DE SERVICE À METRO UNE HEURE DE PLUS À MOINDRE FRAIS

Après l'annonce d'un protocole qui vient modifier les conditions d'utilisations des conducteurs/trices de réserve, notre PDG annonce dans les médias que les métros ouvriront une heure de plus les jours de semaine. Un protocole permet la prolongation de service les vendredis, samedis, veilles de fêtes et le 14 juillet, mais aucun à MTS, SEM/CML ne la prévoit les autres jours. Notre PDG s'est-elle égarée dans ses annonces dans la presse, ou bien, est-ce le sujet d'un protocole supplémentaire à venir ?

Une offre de transport renforcée et imposée à la cérémonie d'ouverture de l'Euro de foot

A coup de renfort médiatique notre PDG annonçait fièrement le professionnalisme des agents et le souhait d'accompagner la compétition de football. Douze matchs auront lieu en Ile-De-France, ainsi que la cérémonie d'ouverture du 9 juin. Malgré un climat social tendu dans notre pays, à la demande du STIF, la RATP annonce vouloir ouvrir les métros une heure de plus en semaine. Sont concerné-es les agents des départements SEM-CML, MTS, RER, BUS et SEC. **Sans délibération du STIF, la direction décide d'ouvrir une heure de plus le jeudi 9 juin** sur les lignes 6, 8, 9 et 14. Silence complet parmi les syndicats représentatifs à Métro qui semble en avoir accepté les contraintes pour les salarié-es en échange de primes à l'acte. Pour empêcher toute contestation, la direction joue du ballon rond. Le dialogue social fonctionne visiblement très bien ...



Pas de cadre légal pour l'heure supplémentaire

Un protocole subsiste à Métro pour l'ouverture d'une heure de plus les vendredis, samedis et veilles de fêtes calendaire. Ce dernier, signé en 2007, a été modifié en 2009 pour y intégrer le 14 juillet. Mais **les autres jours de semaine ne sont pas concernés**. Alors comment expliquer cette sortie de notre PDG aux micros des journalistes ? **Aurait-elle eu l'assentiment des partenaires sociaux pour un +1 heure le jeudi 9 juin sans cadre légal ?** Ce qui est en cours actuellement c'est un protocole, pour les personnels de conduite à Métro, qui prévoit de

délivrer des primes différentes d'une ligne à une autre (uniquement les lignes concernées par les festivités). Il exclue, encore une fois, l'ensemble du personnel des départements impactés par la compétition. **Les signataires du protocole de 2007 auraient-ils accepté l'idée d'un avenant numéro 2, qui se négocierait plus tard ? Pour SOLIDAIRES RATP, la direction tente d'avoir des personnels utilisables à la carte, qui plus est, sans respecter le droit syndical qu'elle a signé et les instances représentatives du personnel.**

Il est nécessaire que l'ensemble des agents SEM/CML/MTS/BUS se mobilise pour lutter contre les dégradations des conditions de travail et de vie. N'acceptons plus les protocoles qui nous divisent et génèrent un profit maximum pour la RATP sans qu'elle y mette en face les moyens humains suffisants.